

Beynat et le développement durable

L'agenda 2030



L'Agenda 2030 est un programme en faveur du développement durable au XXIème siècle définissant les objectifs et les moyens mis en œuvre en faveur du développement durable à l'échelle de la commune.

Il cherche à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (Rapport Brundtland de 1987). Le développement durable repose sur le maintien fragile de l'équilibre entre l'homme et ses activités sur le milieu naturel, l'équilibre entre la croissance démographique continue et le fait que les ressources naturelles ne sont pas inépuisables. Il correspond à un processus économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. C'est dans cette démarche environnementale que la commune, en 2004, a décidé de s'engager avec l'association Nationale Notre Village, dans la réalisation de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » et dans sa mise en œuvre, afin de contribuer aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.

Trois programmes d'actions se sont succédés, 2006-2010, 2010-2014 et 2015-2019.

En début d'année 2019, le label "Notre Village terre d'avenir" a été prolongé pour 3 ans, jusqu'en 2022. Nous en sommes actuellement au quatrième programme d'actions. Des réunions consultatives ont eu lieu pour réfléchir sur la mise en place de ce que l'on nomme désormais l'agenda 2030.

Il concilie le social, l'économie et l'environnement au travers les 5 finalités du développement Durable définie par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et qui sont

1. la lutte contre le changement climatique ;
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

et par le biais de quatre axes stratégiques définis lors des diverses réunions du comité de pilotage .

Pour un aménagement équilibré du territoire tout en préservant notre cadre de vie

Pour le développement économique de notre territoire, tout en préservant nos ressources naturelles

Maintenir l'esprit de solidarité et de coopération tout en veillant à l'épanouissement et à la protection des populations

Etre informé et participer à la vie de la cité tout en consommant durablement

Cinq éléments sont déterminants pour la démarche à conduire :

- stratégie d'amélioration continue ;
- participation ;
- organisation du pilotage ;
- transversalité des approches ;
- évaluation partagée.

L'Agenda t 2030 est un outil pérenne et évolutif, qui s'inscrit dans une démarche sur le long terme et non un simple programme d'actions.

Beynat récompensée pour la qualité de son ciel nocturne

En 2013 notre commune avait participé au concours national « Villes et Villages Etoilés » organisé par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

Ce dernier récompense les communes ayant un environnement nocturne de qualité et qui conduisent une démarche d'amélioration continue dans ce domaine tant pour les humains que pour la biodiversité. L'ANPCEN incite en outre aux économies d'énergie, à la diminution de coûts publics superflus et à la sensibilisation des habitants aux différents impacts de la pollution lumineuse.

L'Association ajuste ses critères lors de chaque édition et les renforce selon les évolutions de terrain et de la réglementation. Elle souhaite favoriser les communes se fixant des objectifs de progrès, maîtrisant les nuisances lumineuses par une gestion différente des usages de l'éclairage, comme l'extinction complète ou partielle en cours de nuit. Elle favorise les communes qui améliorent la direction des émissions de lumière pour en limiter l'impact. Elle encourage l'utilisation de la signalisation passive, l'absence de mise en lumière du patrimoine naturel et bâti, la suppression des lampes à lumière blanche néfastes pour l'environnement et la santé publique. Elle valorise également la sensibilisation des citoyens aux différents enjeux de l'éclairage nocturne et les actions de découverte de l'environnement nocturne.

En 2017, Beynat s'est portée à nouveau candidate pour le renouvellement de ce label national. Grâce à des mesures appropriées, notamment en matière de gestion de l'éclairage public, nous avons été récompensés et progressons même, en obtenant une deuxième étoile (le maximum étant 5), rejoignant ainsi les 373 autres communes françaises concernées par ce label écologique.



le développement des chemins de randonnées

La commune de Beynat possède à ce jour 8 sentiers de randonnées pédestres, représentant près de 68 km de chemins balisés ! De 3km pour la plus courte (sentier de la châtaigne) à 15 km pour la plus longue (Roche de Vic). Ces balades sont réalisables seul ou en famille et permettent de découvrir sans grandes difficultés les paysages, les sites et le patrimoine de notre commune, comme la maison du cabas, le tunnel du tacot, le dolmen de la cabane des fées, le four d'Espagnagol, les cascades d'Espont, l'espace historique de Puy de Noix ou encore le site de Miel pour ne citer que ceux-ci.

Ces chemins permettent également d'apprécier la biodiversité de la nature corrézienne en général et de la campagne beynatoise en particulier, avec ses bosquets, haies, bois et prairies accueillant une faune et une flore foisonnante, sans oublier les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) qui au nombre de 4 recèlent en leur sein de véritables richesses et spécificités environnementales (espèces ou essences rares ou protégées).

Tous les chemins de randonnées de la commune ainsi que leurs descriptifs sont cartographiés dans un dépliant disponible en mairie (en cours de réactualisation en 2023) , à la Maison du Département. De plus une signalétique aux graphismes simples mais efficaces a été proposée gracieusement par l'atelier couleurs, pour identifier chaque sentier.

Sur le terrain cela s'est traduit par la pose sur les 8 chemins concernés de 100 panneaux pyrogravés sur bois de châtaignier, confectionnés par l'ESAT d'Argentat.



En outre suite aux travaux effectués par le conseil municipal sur les chemins de randonnées pédestres, avec l'entretien, les chantiers de balisage, l'ouverture de nouveaux sentiers et la parution d'un guide officiel des sentiers pédestres, la municipalité a fait le choix d'inscrire au P.D.I.P.R. (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) le chemin n°5 situé sur le territoire de l'ancienne Commanderie de Puy de Noix.



Cette inscription a été officialisée en conseil en janvier 2017. Une telle inscription est un gage de qualité. Le classement des itinéraires permet de donner un critère objectif de valeur, de par la qualité du tracé et les paysages ou éléments patrimoniaux rencontrés.

Le PDIPR permet le recensement des chemins d'exception, les itinéraires remarquables, en tant que patrimoine identitaire des territoires et vecteurs de développement et de découverte de l'espace rural. Cette action qui s'inscrit dans une démarche globale de développement durable rentre parfaitement dans le cadre de l'agenda 21.

La marche est une activité excellente pour la santé physique et morale. Nombreux sont les randonneurs qui s'octroient une pause pique-nique en pleine nature, ils ont l'embarras du choix. Toutefois, afin de préserver la propreté des chemins, prévoyez d'emporter vos déchets pour ne pas laisser traces de votre passage, vous trouverez des poubelles à votre retour dans le bourg. Merci de contribuer au respect de l'environnement pour que ces sentiers gardent leurs attraits.